Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Bédarrides : une situation financière qui s'améliore mais…



La chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur vient de rendre public son rapport sur la gestion de la commune de Bédarrides. Si les finances de la ville aux sept rivières se sont améliorées, la Chambre recommande une plus grande vigilance dans le domaine de la transparence de la commande publique ainsi que dans la gestion de ses ressources humaines.

« La situation financière de la commune, dégradée en 2018, s'est améliorée grâce à une progression des recettes, notamment fiscales, et une meilleure maîtrise des dépenses de gestion, explique la Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRC Paca) dans son dernier rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Bédarrides, pour les exercices 2018 et suivants. Malgré un faible niveau d'investissement et une absence de recours à l'emprunt, elle ne réussit toutefois pas à dégager de ressources substantielles lui permettant d'investir davantage. La commune doit poursuivre ses efforts tout en ne négligeant pas la stabilisation d'un personnel qualifié et permanent et le

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

renouvellement des équipements indispensables au maintien de services publics de qualité. »

Davantage de transparence
« Malgré une nette amélioration en 2024, la commune de Bédarrides doit faire preuve de plus de transparence dans son fonctionnement, tant vis-à-vis des élus que du citoyen, et de plus de rigueur notamment dans le suivi des subventions, poursuit la CRC Paca. La chambre a relevé plusieurs irrégularités qu'il appartient à la commune de corriger. Les plus importantes concernent la commande publique, de nombreux achats étant effectués en dehors des procédures prévues par le code de la commande publique et la commission d'appel d'offres souffrant de défauts dans sa composition et dans son fonctionnement. »

Vigilance en matière de RH
« Dans le domaine des ressources humaines, la commune doit notamment fiabiliser ses données et respecter les règles en matière de recrutement. Elle doit par ailleurs être attentive aux conditions de mise à disposition d'agents municipaux, un agent ayant été mis à disposition de manière irrégulière auprès d'une association sportive pendant plusieurs années. Cette situation, qui a cessé fin 2024, a entraîné un coût de plus de 180 000€ entre 2018 et 2023 qui aurait dû être remboursé à la commune par l'association. »

L.G.

Une proposition de loi pour rééquilibrer les rapports entre assureurs et collectivités

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Jean-Baptiste Blanc, sénateur de Vaucluse, vient de co-signer une proposition de loi visant à garantir une solution d'assurance à l'ensemble des collectivités territoriales. Cette initiative fait notamment suite aux nombreux signalements d'élus locaux, dont ceux de Caderousse, confrontés à une situation devenue critique dans l'accès à l'assurance et à l'absence de traduction concrète des recommandations sénatoriales formulées il y a plus d'un an.

« Face aux difficultés croissantes rencontrées par les élus locaux pour assurer leurs communes à l'image de Caderousse et bien d'autres en Vaucluse, une réponse législative s'impose, explique le sénateur de Vaucluse Jean-Baptiste Blanc.
Celui qui est aussi membre de la mission d'information sur les difficultés assurantielles des collectivités poursuit : « Depuis plusieurs années, de nombreuses collectivités dénoncent l'impossibilité de trouver des assureurs, des appels d'offres infructueux, des contrats renégociés à la hausse, des couvertures restreintes, voire un abandon pur et simple par les assureurs. C'est dans ce contexte qu'au premier trimestre 2024, la commission des finances du Sénat a conduit une mission d'information inédite sur les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

difficultés assurantielles des collectivités territoriales. Appuyée par plus de 700 contributions d'élus locaux, cette mission a permis de dresser un diagnostic sans appel : une concurrence quasi inexistante, marquée par un duopole, des relations déséquilibrées entre assureurs et collectivités ainsi que des risques en augmentation, liés aux émeutes, aux violences sociales et au dérèglement climatique. »

> « Aucune mesure concrète n'a été prise depuis plus d'un an. »
>
> *Jean-Baptiste Blanc, sénateur de Vaucluse*

« Les constats du Sénat ont été confirmés par deux rapports gouvernementaux successifs ainsi que par l'Autorité de la concurrence dans un avis rendu le 23 janvier 2025. Pourtant, aucune mesure concrète n'a été prise depuis plus d'un an », s'indigne le sénateur vauclusien.
C'est pourquoi ce dernier vient de cosigner cette proposition de loi déposée au Sénat pour mettre enfin en œuvre les recommandations issues de ces travaux. Dans ce cadre, le Sénateur avait d'ailleurs tenu que Christophe Reynier, maire de Caderousse, puisse être auditionné sur ce sujet.

> « Ne rien faire, c'est accepter que certaines communes restent sans assurance. »

« Cette proposition de loi repose sur trois piliers essentiels, renforcer la concurrence et la transparence sur le marché de l'assurance, rééquilibrer les rapports entre assureurs et collectivités et couvrir tous les risques, y compris les émeutes, insiste Jean-Baptiste Blanc. Ne rien faire, c'est accepter que certaines communes restent sans assurance. Nous devons sortir de l'immobilisme. Cette proposition de loi est une réponse pragmatique, équilibrée et urgente face à un risque systémique pour nos territoires. »

L.G.

La Loi ZAN examinée au Sénat : Jean-Baptiste Blanc en a « ras-le-bol des technocrates parisiens qui décident pour nous »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Vers la fin de la mobilisation écologique ?



« La planète brûle et on regarde ailleurs ». Jamais cette phrase prononcée en septembre 2002 par Jacques Chirac n'aura été autant d'actualité. Depuis plusieurs mois, nombre de décisions sur les mesures en faveur de l'écologie s'apparentent à des rétropédalages d'envergure. Soit on a été « trumpé », soit on est totalement suicidaire…

Les considérations économiques l'emportent-elles nécessairement sur celles de l'écologie ?

AcerlorMittal vient d'annoncer des fermetures de plusieurs de ses hauts-fourneaux en France. Les nouvelles règles imposées en matière de pollution obligeraient ce groupe industriel à des investissements

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

qui surenchérissent les coûts de production au-delà des prix du marché. D'autres pays, moins regardant en matière environnementale, s'en trouvent ainsi plus compétitifs et peuvent accueillir ces nouvelles délocalisations. Les considérations économiques l'emportent-elles nécessairement sur celles de l'écologie ?

L'écologie serait-elle inégalitaire ?

Les Zones à Faibles Émissions (ZFE), qui dans de nombreux pays, dont la France, doivent limiter la pollution dans les grandes villes, sont aujourd'hui remises en cause. Affublé du qualificatif de mesures pour « bobos-écolos », ces restrictions de circulation pénaliseraient les plus modestes, les propriétaires de voitures anciennes et plus polluantes. Beaucoup de professionnels (artisans, commerçants) seraient également pénalisés. L'écologie serait-elle inégalitaire ?

La politique politicienne serait-elle plus forte que l'écologie ?

Toujours en France, le débat sur la souveraineté énergétique prévu à l'Assemblée Nationale pour ce printemps est reporté après la fin de l'été. Le RN menace le gouvernement Bayrou d'une motion de censure si la programmation pluriannuelle de l'énergie (plan stratégique sur le pilotage de la transition énergétique) était adoptée par décret. Il est urgent d'attendre, après une nouvelle dissolution peut-être ? La politique politicienne serait-elle plus forte que l'écologie ?

L'écologie aurait-elle atteint ses limites en matière financière ?

Après avoir encouragé les français à s'équiper de panneaux photovoltaïques à coups de subventions et de crédits d'impôts, l'état des finances de notre pays a conduit à revoir nos largesses en la matière. Dans le même temps les prix d'achat du kWh par l'électricien national, qui était garanti faut-il le rappeler, a été sérieusement revu à la baisse. La rentabilité des équipements s'en trouve sérieusement remise en cause. L'écologie aurait-elle atteint ses limites en matière financière ?

On pourrait ainsi continuer longtemps…

On pourrait ainsi continuer longtemps, avec le petit retour en arrière sur la fin de la production des moteurs thermiques dans les automobiles à partir de 2035, sur la très probable révision de la loi ZAN (zéro artificialisation des terres), sur la décision unilatérale de l'administration Trump d'exploiter les fonds marins internationaux, d'annexer le Groenland pour en exploiter des gisements de matières premières… et en cela en totale contradiction avec les accords internationaux ou les avis des scientifiques américains que le Président s'est empressé de virer le 28 avril dernier.

L'écologie et la défense de notre planète et donc à terme de notre survie ne seraient plus une priorité. Au moins sur le Titanic pendant le naufrage l'orchestre continuait de jouer…

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

L’argent et le couple : faut-il faire ‘compte à part’ ?



Comment faire pour que, dans un couple, la gestion des revenus et dépenses ne soit pas un objet de discorde ? En 2010 selon l’Insee, 2/3 des Français mariés, pacsés ou en concubinage partageaient toutes leurs ressources sur un compte joint. Aujourd’hui, est-il vraiment nécessaire d’utiliser un compte joint ou, au contraire, faut-il fonctionner avec des comptes personnels ? MoneyVox apporte quelques éléments de réponses avec un sondage exclusif de YouGov* sur la gestion du compte joint au sein des couples.

La gestion du compte joint au sein des couples

Selon l’étude YouGov pour MoneyVox, 59% des sondés déclarent aujourd’hui détenir un compte joint avec leur partenaire, dont pas moins de 53% d’entre eux optent pour une mise en commun de tous leurs

revenus sur ce compte. A l'inverse, 43% conjuguent une mise en commun partielle des ressources avec une certaine autonomie financière.
Cette mise en commun n'empêche pas une gestion du compte joint plutôt saine, puisque 77% des répondants déclarent consulter leur partenaire avant de réaliser des dépenses.
À noter tout de même que 39% des répondants en couple déclarent détenir uniquement un compte personnel à leur nom.

Le compte joint, des inconvénients ?
Lorsqu'un couple ne possède qu'un compte joint (et pas de comptes personnels), les co-titulaires ont évidemment connaissance de tous les mouvements du compte. Pas évident dès lors de préserver la surprise d'un cadeau de Noël, d'anniversaire ou de Saint-Valentin lorsque l'enseigne où l'on a fait des emplettes apparaît sur le relevé de compte, avec la somme exacte dépensée.
Au-delà de cet inconvénient autour de la confidentialité des dépenses, le compte joint comporte surtout des risques. En effet, en souscrivant ce type de produit auprès de la banque, les deux titulaires sont solidairement responsables de la vie du compte… et des dettes. En cas de solde négatif, ils doivent régler les frais de découvert à leur banque de façon commune.

« En effet, en cas de rejet de chèque sans provision par la banque, ce sont les deux co-titulaires (et pas seulement celui qui a rédigé le chèque litigieux) qui se retrouvent interdits bancaires et ne peuvent plus émettre de chèques, que ce soit depuis le compte joint ou depuis un compte personnel. En bref, avec cette solidarité sur les dettes, si l'un des membres du couple flambe ou réalise des dépenses qui ne sont pas dans l'intérêt de la famille, l'autre en est co-responsable ! », explique Maxime Chipoy, président de MoneyVox.

> « Avant de partager une carte sur un compte joint, réfléchissez bien à 2 fois. »
>
> *Maxime Chipoy, président de MoneyVox*

Partager la carte bancaire d'un compte joint, un risque ?
Pour faire des économies sur les frais bancaires, certains couples optent pour un compte joint et une carte pour deux… On peut d'ailleurs observer que 39% des répondants ont une carte bancaire pour un compte joint. Mais cette pratique est en réalité interdite et risquée.
A l'inverse du chéquier, où deux noms peuvent être indiqués, une carte bancaire est nominative et strictement personnelle. Seule la ou le titulaire, dont le nom est inscrit sur le moyen de paiement et qui y a apposé sa signature peut l'utiliser pour payer.

De ce fait, le partage de carte bancaire est prohibé, y compris au sein du couple. Il suppose de transférer la responsabilité de la carte à un tiers et de lui communiquer le code secret. Et il est important de noter plusieurs risques. Cela peut-être le refus de paiement ou alors une exposition à des refus de remboursement en cas de fraude.
« Bilan : avant de partager une carte sur un compte joint, réfléchissez bien à 2 fois. Le jeu en vaut-il la chandelle ? Pas forcément, d'autant plus la 2e carte sur un même compte est généralement proposée à un

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

prix nettement inférieur à la première (souvent 30 à 50% moins cher) », rappelle Maxime Chipoy.

**Enquête réalisée sur 2020 personnes représentatives de la population nationale française âgée de 18 ans et plus. Le sondage a été effectué en ligne, sur le panel propriétaire YouGov France, du 03 au 07 janvier 2025.*

Velleron : le village se mobilise pour sa survie



Ce dimanche 8 décembre à 10h devant la mairie, le village de Velleron appelle à la mobilisation contre un projet de lotissement de 200 logements. Pour la commune, si ce dossier devait aboutir il entrainerait des conséquences catastrophiques pour les finances de la municipalité ainsi que sur la qualité de vie de ce village de 3 100 habitants.

Mercredi 18 décembre prochain, le tribunal administratif de Nîmes est appelé à se prononcer sur le projet de lotissement de la Grande Bastide à Velleron. Un programme de 200 logements sur 7 hectares dont le chantier a débuté à l'automne 2021 avec les travaux de terrassement, les bassins de rétention, les voies d'accès… De quoi entraîner dans les semaines qui ont suivi plusieurs actions de mobilisation ayant

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

regroupés 500, 600 et même jusqu'à 800 personnes pour ce village de 3 100 habitants.

Conséquence : en avril 2022, Bertrand Gaume, le préfet de Vaucluse d'alors, a pris un Arrêté interruptif de travaux (AIT) demandant aux promoteurs héraultais Hectare et Angelotti réunis sous la bannière 'Domaine de l'Opéra' d'abandonner leur projet en remettant en état le terrain, de déposer une demande de dérogation aux interdictions du code de l'environnement qu'ils enfreindraient avec leur chantier ou bien de proposer des mesures supplémentaires d'atténuation des risques environnementaux.



Plusieurs manifestation ont eu lieu contre le projet d'urbanisation de ce programme de logement prévu sur 7 ha. Crédit : Michel Bost

« Il y a un vrai enjeu environnemental, dénonce Philippe Armengol, maire de Velleron. Avec une perte de biodiversité de cette Zone naturelle à préserver jusqu'en 2018 avant que la précédente municipalité ne le transforme en Zone à urbaniser dans le cadre de son PLU (Plan local d'urbanisme). C'est tout l'objet de l'audience au tribunal de Nîmes ce 18 décembre où les aménageurs attaquent l'AIT du préfet. »

> « Toute la population est déterminée à aller jusqu'au bout. »
>
> *Philippe Armengol, maire de Velleron*

« Toute la population est déterminée à aller jusqu'au bout, poursuit l'élu également vice-président du

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Grand Avignon délégué à la transition écologique – eau, air et biodiversité. On est au-delà des clivages politiques. Bien sûr la population est mobilisée mais nous avons aussi le soutien des parlementaires, des maires, des conseillers régionaux, du département, du Grand Avignon, du parc du Ventoux, de l'AMV (Association des maires de Vaucluse), de l'association des maires ruraux… Tous ces élus sont solidaires car ils connaissent les conséquences pour une commune d'une telle urbanisation. Nous sommes aussi très heureux que la préfecture de Vaucluse soit en première ligne sur ce dossier. »



En 2021, de nombreux élus vauclusiens étaient déjà venus rejoindre Philippe Armengol, maire de Velleron (au micro) afin de soutenir la mobilisation contre le projet de lotissement de la Grande Bastide. Crédit : Michel Bost

Une mobilisation soutenue par un collectif particulièrement actif (les colibris noirs) ainsi que la présence de 'people' comme Renaud, Dave, l'actrice Cécile Bois, l'acteur et doubleur Jean-Pierre Michael (les voix françaises de Brad Pitt, Keanu Reeves, Ethan Hawke) ou bien encore Grand Corps Malade qui a une maison dans la commune. Côté médias, ce combat a su aussi attirer l'attention de Mediapart, du canard enchainé, de grands journaux nationaux ainsi que de nombreuses chaînes de télévision ou de station de radio.
« Selon la décision du tribunal, nous ferons appel, annonce le maire de Velleron. Parce qu'en termes de biodiversité, il y a un vrai impact. Nous sommes donc déjà prêts à continuer dans cette démarche. »

Quel impact sur le budget de la commune ?
Le maire actuel estime ainsi que l'impact économique de ce projet entrainerait 7M€ de dépenses supplémentaires pour la commune.
« Ces chiffres ne sont pas annoncés à la volée, précise Philippe Armengol. Nous avons pris en compte les coûts directs et indirects liés à l'aménagement de ce lotissement : la voirie, le rond-point d'accès sur la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Départementale, l'adduction à l'eau potable, le recalibrage de la station épuration, l'agrandissement de l'école… 7 M€, c'est le double de notre budget actuel qui s'élève à près de 3,5M€. »

« Si nous voulions équilibrer nos comptes, il nous faudrait augmenter les impôts de 40% ! »

« Notre évaluation n'intègre pas les dépenses des autres collectivités (Grand Avignon, Département de Vaucluse, Région Sud…) qui devront participer, d'une manière ou d'une autre, elles aussi aux financements de tous ces travaux » alerte le maire. « Et les financements qui seront mis ici, ne pourront pas aller ailleurs. Si on prend l'exemple du Grand Avignon, cela se fera au détriment d'autres raccordements à l'assainissement. En gros, si nous voulions équilibrer nos comptes, il nous faudrait augmenter les impôts de 40% ! »



Lors d'un des précédents rassemblements, les habitants avaient écrits un gigantesque 'Non' sur le terrain de football de la commune. Crédit : Michel Bost

Vers une double peine ?

Autre conséquence, avec l'arrivée de près de 600 habitants supplémentaires, la commune de Velleron franchirait largement le cap des 3 500 résidents. Un nombre qui n'est pas que symbolique : c'est aussi la limite à partir de laquelle une commune est soumise à la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) imposant un quota minimum de 25% de logements sociaux. Et avec 6% actuellement, Velleron en est très loin.

« Notre problème c'est que nous sommes dans l'impossibilité de répondre à ces obligations de l'Etat, constate le maire. Bien que nous soyons plutôt favorables aux logements sociaux cela voudrait dire qu'il faudrait bâtir 400 logements sociaux d'un seul coup… »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Ainsi, la création des 200 logements de la Grande Bastide ‘obligerait’ la commune à en faire construire 400 de plus à vocation social. Le tout avec les nouvelles dépenses en matière de services et d’aménagement liées à l’afflux de cette nouvelle population.
« Avec le Zan (Zéro Artificialisation nette), nous serons dans l’impossibilité totale de créer des logements car à Velleron, en raison de nos zones naturelles ou du PPRI (Plan de prévention des risques naturels d’inondation) nous ne disposerons pas du foncier nécessaire pour pouvoir répondre aux nouvelles obligations qui vont être générées par la réalisation ce lotissement. Nous devrons donc payer des pénalités ad vitam æternam puisque nous n’atteindrons jamais les objectifs de la SRU. C’est le serpent qui se mord la queue. »



Le projet de lotissement de la Grande Bastide prévoit la création de 200 logements et l’arrivée de 500 à 700 habitants. Crédit : DR

> « Nous ne sommes pas contre la création de nouveaux logements. »

« Nous ne sommes pas contre la création de nouveaux logements, insiste Philippe Armengol. Nous avons d’ailleurs fait des propositions sur un autre site où il était possible d’en réaliser entre 40 et 50. Il a aussi la possibilité d’urbaniser les dents creuses afin de permettre au village de grandir de façon cohérente avec des projets beaucoup plus facile à accompagner en termes d’aménagements tout en limitant les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

impacts financiers. »
En effet, alors qu'en moyenne l'augmentation pour absorber sans difficultés des populations supplémentaires est de l'ordre de 1,4% en moyenne par an pour une commune, cet éventuel bouleversement démographique de 20% constituerait dans le même temps un choc budgétaire.
« Cela sert à quoi d'être élu s'il n'y a plus aucun moyen financier et si nous ne sommes là que pour gérer une défaillance », prévient le maire de Velleron qui attendra avec impatience la décision du tribunal administratif qui devrait être rendue dans les 15 suivants l'audience du 18 décembre.

Mobilisation contre le projet de la Grande Bastide. Dimanche 8 décembre. 10h. Devant la mairie de Velleron.



L'appel à mobilisation du collectif de défense et de la commune de Velleron.Crédit : DR

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Le Doliprane donne le tournis



Le Doliprane, un des fleurons de l'industrie pharmaceutique française va passer sous pavillon US. Sanofi, le géant français du médicament va céder une participation majoritaire de 50 % au fond américain Clayton Dubilier & Rice (CD & R). Cette opération financière, la plus grosse acquisition par emprunt de l'année (8,65 milliards d'euros) a de quoi interroger. La finance sera-t-elle toujours plus forte que la santé ? N'y a-t-il pas là un risque pour notre souveraineté sanitaire, déjà bien mise en mal ?

> **« La finance sera-t-elle toujours plus forte que la santé ? »**

Élaboré par le pharmacien français Henri Bottu au début des années 60, le Doliprane est le médicament le plus consommé en France. 400 millions de boites y sont vendues chaque année. Et la France ne pèse que pour 10 % dans l'activité d'Opella, la filiale de Sanofi qui produit le Doliprane aux côtés d'une quinzaine d'autres médicaments. Avec un CA de 5,2 milliards d'euros Opella est numéro 3 mondial des médicaments sans ordonnance. La société revendique de répondre aux besoins de plus d'un demi-milliard de patients-consommateurs dans le monde. En d'autres termes, il s'agit là d'une vraie pépite (au propre comme au figuré) qui ne pouvait que susciter la convoitise.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

« Faire de la France la première nation européenne et souveraine en matière de santé »

Business is business. Sauf que là, le sujet est sensible. On a tous en mémoire les difficultés d'approvisionnement en paracétamol pendant la première crise du Covid en mars 2020. On pourra aussi se souvenir des déclarations du Président de la République, en 2021, qui avait fixé comme objectif de faire de la France la première nation européenne et souveraine en matière de santé (réunion du conseil stratégique des industries de santé 2021). En février 2024, pour lutter contre la pénurie de certains médicaments le gouvernement avait annoncé un nouveau train de mesures. Cette feuille de route qui engageait plusieurs ministères devait également permettre de renforcer la souveraineté de notre pays dans ce domaine. Tout cela semble bien peu de chose face à la puissance de la finance internationale.

Cette opération qui devait être à l'origine une cession de parts devient alors un accord tripartite

En réponse aux inquiétudes de l'opinion publique et d'une grande partie de la classe politique nationale, la BPI (Banque Publique d'Investissements) a été appelé à rescousse pour s'inviter au board de l'entreprise moyennant une prise de participation de 2 %. Histoire de pouvoir être associé aux devenirs de l'entreprise. Cette opération qui devait être à l'origine une cession de parts devient alors un accord tripartite où Opella s'engage à maintenir les sites de productions en France et à y investir en développement 70 M€, mais uniquement sur une période de 5 ans. Quid après ?

On appelle cela aussi la technique de la vache à lait

Cette opération financière, qualifiée par le quotidien Les Echos de « deal de l'année » pour les 22 banques d'affaires qui y sont associées, est réalisée sous forme de LBO (Leveraged buy-out – rachat avec effet de levier). Une technique de financement qui consiste à acheter une entreprise en l'endettant. Le remboursement de la dette se fait alors sur « l'optimisation de son activité » : augmentation de la productivité, des prix, la réduction de ses coûts… et tout cela sur pression des financiers. On appelle cela aussi la technique de la vache à lait. On est loin des considérations thérapeutiques du pharmacien du Calvados qui mis au point cet antalgique au début des années 60…

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Guide pratique : ‘Comprendre les comptes annuels’



Les Editions Gereso viennent de publier un livre de Damien Péan intitulé ‘Comprendre les comptes annuels’. Il s’agit de la 6e édition de ce guide pratique qui ambitionne d’être un outil de gestion d’entreprise pour les non-financiers.

Bilan, résultat, taux de rentabilité, besoin en fonds de roulement…Quel responsable ou manager n’a jamais été confronté à des données financières ?
Du business plan aux bilans et comptes de résultat, en passant par la gestion de la trésorerie, toute la vie de l’entreprise est dépendante de ces chiffres. À chacune de ces étapes, le manager se retrouve en première ligne, confronté à des éléments financiers qu’il doit comprendre et interpréter pour bien les présenter et ainsi prendre les meilleures décisions.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Mener une analyse financière pertinente

C'est à ces nombreuses questions que la 6e édition du guide 'Comprendre les comptes annuels' ambitionne de répondre en proposant un outil de gestion d'entreprise pour non-financiers (Dirigeants, managers, cadres, responsables, actionnaires…).

Illustré de nombreux exemples, cet ouvrage décrypte toutes ces notions financières par une explication pratique à la portée de tous. Le guide, qui intègre le contexte de la crise sanitaire et du mouvement inflationniste qui a suivi l'invasion de l'Ukraine, évoque la manière de mener une analyse financière pertinente dans ces contextes.

> « Quelles que soient les qualités du manager et ses intuitions, il devra, tôt ou tard, confronter ses idées et mesurer ses performances par des chiffres. »
>
> *Damien Péan, auteur de Comprendre les comptes annuels*'

« Toute entreprise et tout organisme économique en général aspirent à assurer leur pérennité, voire leur développement, » explique l'auteur, Damien Péan**,** titulaire d'un DESCF en comptabilité et finances.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Ce consultant et formateur qui intervient dans les domaines de la comptabilité, du contrôle de gestion, de la fiscalité et de l'analyse financière auprès d'un public d'étudiants et de professionnels d'entreprise poursuit : « c'est l'objectif de tout manager de guider son organisation à travers une offre commerciale et une stratégie pertinente, à la recherche d'efficacité. Mener à bien cette ambition va nécessiter, pour créer ou développer l'organisation, de formaliser son projet, d'avoir les bonnes idées, ainsi que le sens de la gestion et des relations humaines. Mais, quelles que soient les qualités du manager et ses intuitions, il devra, tôt ou tard, confronter ses idées et mesurer ses performances par des chiffres ! Des termes flous pour tout non-initié commencent alors à faire leur apparition : bilan, résultat, taux de rentabilité, besoin en fonds de roulement, etc. Ces termes, ces chiffres peuvent sembler réservés à des comptables, des financiers. Après tout, comprendre et maîtriser ces chiffres n'est pas le métier du manager. Il a d'ores et déjà d'innombrables tâches annexes à exécuter et à gérer. Pourtant, toute la vie de l'entreprise est décrite par ces chiffres. »

L.G.

*'Comprendre les comptes annuels' de Damien Péan. Editions Gereso. Nombre de pages : 361. **F**ormat ouvrage en CM : 15.5 x 22. Livre papier : 27€. Version numérique : 18,99€.*

La Banque Populaire Méditerranée présente ses résultats annuels 2023 à Avignon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Le 15 mai 2024, la Banque Populaire Méditerranée a présenté ses résultats commerciaux et financiers de l'année 2023 lors d'une assemblée générale qui s'est tenue à Avignon. En s'appuyant sur une dynamique de développement et un ancrage territorial fort, la banque française a montré des chiffres d'expansion très encourageants pour l'avenir, notamment sur le Vaucluse.

Une banque qui pèse sur le plan départemental

La Banque Populaire Méditerranée a toujours basé et ce depuis sa fondation en 2016, sa stratégie commerciale sur un enracinement territorial prononcé et un accompagnement client personnalisé. Créé suite à la fusion de plusieurs établissements, cette structure ne compte pas moins de 244 agences réparties sur 9 départements, de 2.380 collaborateurs et surtout 520.000 clients particuliers.

Très présente sur le département du Vaucluse, la BPM dénombrait fin décembre 2023, 23 agences sur le 84, 15.176 clients professionnels, 52.842 clients particuliers et 251 collaborateurs professionnels. Avec des agences à Avignon, l'Isle-sur-la-Sorgue ou Le Pontet entre autres, les chiffres de développement foncier et commerciaux de la BPM ne cessent d'augmenter, ce qui prouve la place imposante prise par la banque territoriale sur le plan départemental face à ses concurrents, présents depuis de très nombreuses années.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



L'agence Banque Populaire Méditerranée à l'Isle-sur-la-Sorgue, une des 23 agences sur le département du Vaucluse

Un bilan 2023 qui affiche un produit net bancaire supérieur à 400 M€

Depuis le début de l'année 2022, de nombreuses tensions géopolitiques sont venues dérégler et perturber le marché financier et bancaire européen. Cela a entrainé une inflation globale qui ont eu de nombreuses répercussions sur le système bancaire. Première conséquence, les taux d'intérêt directeurs de la Banque Centrale Européenne ont considérablement augmenté, entrainant avec lui une période de transitions pour l'ensemble des structures bancaires dans leurs bilans et des conséquences immédiates et fortes sur leur rentabilité.

Malgré ce contexte la Banque Populaire Méditerranée affiche, au titre de l'exercice 2023, 401,8 millions d'euros de produit net bancaire (PNB), l'équivalent du chiffre d'affaires pour le milieu bancaire. Ce résultat traduit le dynamisme de l'activité commerciale de la banque, au service de ses 520 000 clients.

Ce n'est pas là le seul bénéfice comptable de 2023, la Banque Populaire Méditerrané a annoncé un résultat net de 64,6M€ sur l'exercice annuel et 1,1 milliard d'€ de fonds propres ce qui permet à la structure bancaire de continuer à créer de la valeur pour le territoire, ses collaborateurs et ses

sociétaires dans le cadre de sa stratégie régionale et de sécuriser les projets d'avenir en emmenant une stabilité financière primordiale.



Sabine Calba, directrice générale de la Banque Populaire Méditerranée

La BPM, structure engagée et conservateur sur ses investissements

Malgré un contexte financier instable, la Banque Populaire Méditerranée mise sa politique d'avenir sur ses clients et ses collaborateurs professionnels du territoire en réinjectant les investissements générés dans leurs projets. 2,4 milliards d'€ de financements ont été accordés aux clients régionaux, ce qui représente un prêt tous les 4 minutes. Elle a également, investi de manière considérable sur le développement de ses expertises dans le but de toujours mieux s'adapter au tissu économique du territoire et ses spécificités.

La BPM a tenu également à améliorer son accompagnement auprès des professionnels et des entreprises en créant une agence de d'accompagnement destinée à apporter un soutien spécialisé aux structures en procédure judiciaire ou en lançant l'agence AgriViti où 8 collaborateurs spécialisés et répartis sur

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

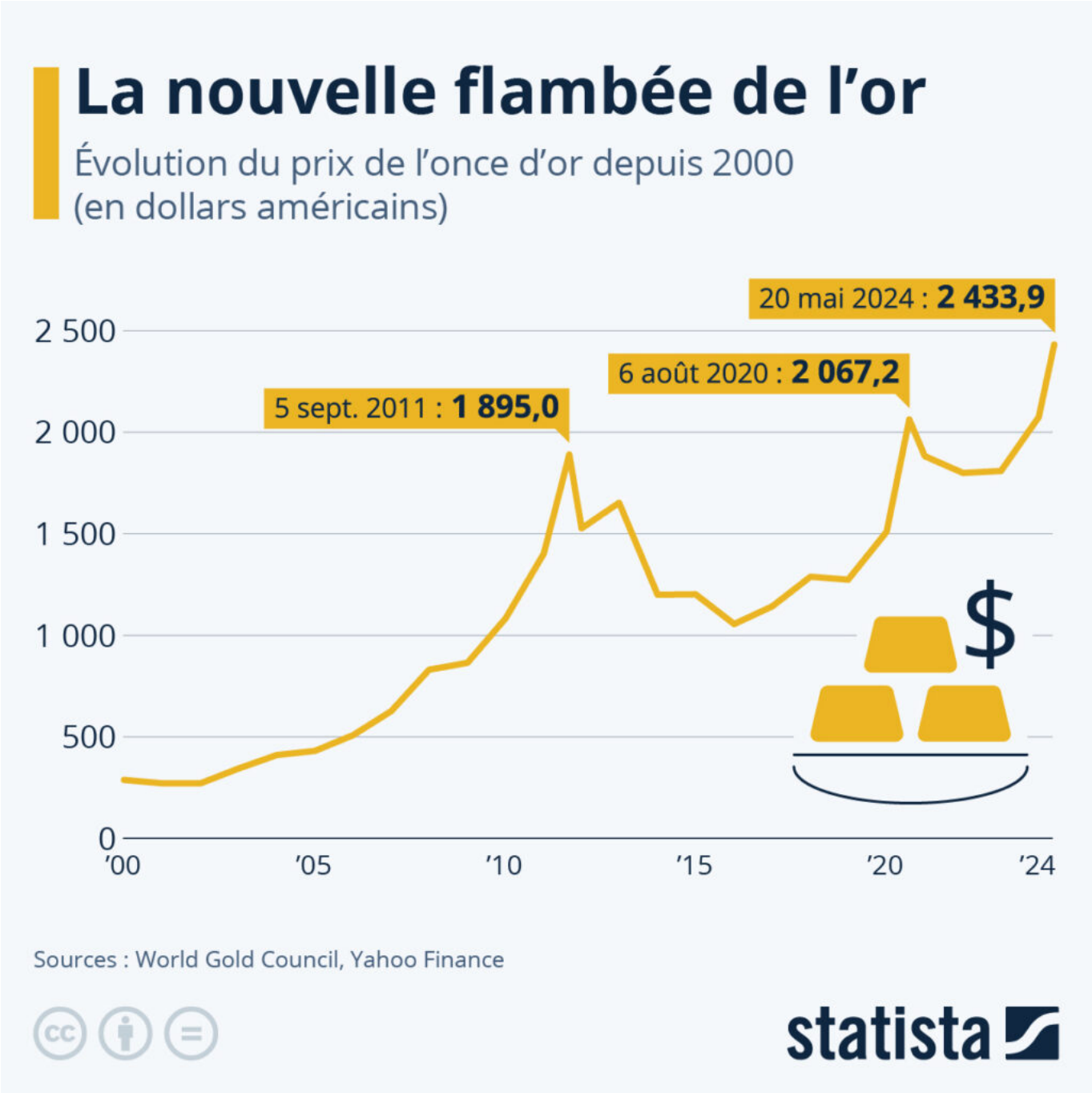
l'ensemble du territoire apportent un suivi quotidien aux clients agriculteurs et viticulteurs.

Enfin, l'année 2023 a confirmé la volonté de la BPMED à s'imposer comme un employeur et un créateur d'emploi sur son tissu régional. 400 recrutements ont été effectués et 129 alternants ont été formés au cours de l'année écoulé et ce sur tous les départements où la Banque Populaire Méditerrané est présente.

La nouvelle flambée de l'or

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Ces derniers mois, l'or bat tous les records. Ce lundi 20 mai, le prix du précieux métal a grimpé à un niveau historique de plus de 2 430 dollars en clôture, soit un bond de plus de 25 % par rapport à son prix début octobre 2023, juste avant l'éclatement du conflit au Moyen-Orient.

L'or reste plus que jamais une valeur refuge aux yeux des investisseurs et il poursuit actuellement son

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

ascension avec les tensions géopolitiques croissantes — notamment la mort inattendue du président iranien le 19 mai — ainsi que les perspectives de baisse des taux d'intérêt américains cette année.

Comme l'indique notre graphique qui retrace le cours de l'or depuis 2000, la précédente flambée majeure du prix de l'or avait eu lieu en pleine crise sanitaire et économique du Covid, avec un pic à 2 067 dollars de l'once atteint le 6 août 2020 en clôture.

De Tristan Gaudiaut pour Statista